

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/2026

Objet : Règlements relatifs à la prestation de service unique (PSU) de la caisse d'allocations familiales du Gard concernant les établissements petite enfance de la Communauté Alès Agglomération

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R2324-30 qui prévoit pour les établissements et services d'accueil la nécessité d'élaborer un règlement de fonctionnement,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2025_05_12 du conseil de communauté du 17 décembre 2025 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et autres de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2018/0302 du 19 octobre 2018 portant signature des règlements relatifs à la prestation de service unique (PSU) de la caisse d'allocations familiales du Gard pour les établissements petite enfance de la Communauté Alès Agglomération,

Vu l'avis favorable de la caisse d'allocations familiales du 12 novembre 2025 par courrier « validation du règlement relatif à la PSU pour les EAJE »,

Considérant le cofinancement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Communauté Alès Agglomération par la caisse d'allocations familiales du Gard, dans le cadre de la signature d'une convention d'objectifs et financement, sous forme de versement d'une prestation de service unique (PSU),

Considérant le cadre réglementaire pour le versement de la prestation de service unique et les obligations qui en découlent, la caisse nationale des allocations familiales du Gard renforce le formalisme pour s'assurer de la rigueur de gestion, par l'élaboration d'un règlement relatif à la PSU précisant les modalités de versement de cette prestation pour chacune des structures petite enfance de la Communauté Alès Agglomération,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il est établi un règlement relatif à la prestation de service unique pour chacune des structures petite enfance suivantes, dont le texte intégral est annexé à la présente décision :

Multi Accueil A Petits Pas - 401 rue des Ecoles - 30340 Méjannes-les-Alès,
Multi Accueil Califourchon - 181 rue de la Judie - 30100 Alès,
Multi Accueil Les Canailous - place Carnot - 30270 Saint-Jean-du-Gard,
Multi Accueil La Clé des Champs - 12 rue André Schenk - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
Multi Accueil La Granille - impasse des Peupliers - 30270 Ribaute-les-Tavernes,
Micro Crèche Les Lucioles - 66 rue Max Fournier - 30350 Lézan,
Multi Accueil Les Lutins - 34 B avenue Jean-Baptiste Dumas - 30100 Alès,
Multi Accueil Les Papillons Bleus - impasse des Potences - 30100 Alès,
Multi Accueil Les Péquélets - Le Puech - 30140 Thoiras,
Multi Accueil Les Petits Aventuriers - 67 route Vieille - 30360 Cruviers-Lascours,
Multi Accueil Les Petits Princes - 40 avenue du faubourg d'Auvergne - 30100 Alès,
Jardin d'Enfants La Petite Ecole - 351 route de Massillargues - 30140 Massillargues-Atuech,
Multi Accueil Les Petites Frimousses - chemin des Verriers - 30360 Vézénobres,
Multi Accueil Les Quinsous - 280 route de Montèze - 30380 Saint-Christol-les-Alès,
Multi Accueil La Ribouldingue - place du Champ de Foire - 30360 Saint-Maurice-de-Cazevieille,
Multi Accueil et Jardin d'Enfants Le Roucan - chemin de Tourailles - 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues,
Micro crèche Les P'tits Loups - 1 impasse Antoine Sergi - 30340 Rousson,
Micro crèche 1.2.3. Soleil - 1090 avenue des Rosiers - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
Micro crèche Les Premiers Pas - place du 19 mars 1962 - 30960 Saint-Florent-sur-Auzonnet,
Multi Accueil Danielle Casanova - quartier de l'Impostaire - 30110 Les-Salles-du-Gardon.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 16 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ

